



Ce jourd'hui vingt neuf Jansieu mil trois
 Censquingz, subséens de bonoim ci après dénommés
 et soussignés, nous Marie de Marie Jean Madere
 et Jean Gerard Schwartz les deux premiers d'arlesheim
 le dernier notaire à Heimers. Certifions par les présentes
 avoir été par nous transportés et délaissés eula meilleure
 forme de droit. au Conseil de fabrique de l'église paroissiale
 d'arlesheim acceptant. Les Sieurs Belotry Président —
 Charles Deserrant Carpentier à Meruan et Sébastien de Meruan
 membres du Conseil de ladite fabrique d'ice autorisés par
 arrêté de son Excellence Monsieur le Baron D'auvillars —
 Gouverneur Général de la principauté de porrentruy en date
 du quatre décembre mil trois cent quatorze, savoir l'Église
 Cathédrale s'ice avait arlesheim les arlets flottes armoies
 buffets Confessionaux la Cloche et les bancs qui se trouvent
 dans ladite Église Septe deux bancs ou vieilliers de Chaque
 côté qu'elles Co-pendeues sieurs Schwartz et Madere se
 réservent eulente propriété pour eux leurs heirs et ayans
 Causes. pour ladite Église Cathédrale et meubles servir
 au culte divin de la paroisse et la acquereurs en leur
 dite qualité s'ice et disposés en son nom eulente propriété